



Comptes 2016

*Présentés à la Commission bourgeoisiale le 17 mai 2017
Approuvés par le Conseil communal le 6 juin 2017*

Bourgeoises, Bourgeois de Bagnes,

L'article 30 de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes et bourgeoises du 16 juin 2004 prévoit que le compte annuel des communes municipales et des bourgeoises contienne le message introductif, y compris l'analyse du résultat et des indicateurs financiers.

Les comptes de fonctionnement de la Bourgeoisie pour 2016, tels que présentés à la Commission bourgeoise, clôturent sur un excédent de revenus de CHF 96'422.18 supérieur au budget qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 76'700. Ils comprennent pour la première année les effets de la Convention Commune & Bourgeoisie.

Le programme forestier initialement prévu pour 2016 a été différé d'une année pour éviter que ces interventions activent les dégâts du bostryche. Sur les chantiers réalisés durant l'exercice, la meilleure mécanisation d'un concurrent a fait que son efficacité a conduit à des économies de coûts pour la Bourgeoisie. Cette diminution de travaux forestiers pour nos bûcherons cette année a été compensée par du prêt de personnel accru, notamment au Groupe SIB. En outre, l'année 2016 a été marquée par une multitude de petits aléas que ce soit au niveau des véhicules ou des bâtiments à savoir, dans l'ordre chronologique : « inondation » au dépôt forestier au printemps, casse sur la broyeuse, dégât sur un véhicule, suite des travaux au Dahu et arriérés de frais de services sur le tracteur forestier. A ces événements matériels s'est ajoutée la finalisation d'un contrôle TVA sur les années 2011 à 2014. Ces divers éléments sont repris ci-après.

Au niveau des différents dicastères, les faits marquants sont les suivants :

029 - Administration générale : pour éviter que les employés n'aient les pieds dans la boue, un mur a été érigé et une partie de la place a été goudronnée. Ces travaux, non prévus au budget, auxquels se sont ajoutés le contrôle OIBT du bâtiment, totalisent CHF 18'439.58 et justifient la majeure partie du poste entretien des immeubles. Pour rappel, l'équivalent plein temps facturé par la Commune de Bagnes en accord avec la convention, impacte ce service à concurrence de CHF 50'000, le solde étant dans le service forestier.

810 - Service forestier : Au niveau des véhicules, la casse du broyeur, qui a coûté plus de CHF 61'000, est présentée nette de l'indemnité d'assurance et de la participation d'un tiers pour CHF 58'000. En fin d'année 2016, le fournisseur du tracteur forestier acheté en 2011, a constaté que les services effectués n'avaient jamais été facturés (seules les pièces de rechanges l'avaient été). Le rattrapage se monte à CHF 43'670 sur lequel un rabais d'environ CHF 10'000 a pu être négocié. Cet élément explique le dépassement budgétaire des frais de véhicules.

La sous-traitance des chantiers forestiers expliquée en introduction explique les prestations de tiers pour CHF 200'757. Les frais de transport et d'hélicoptère de l'exercice ont totalisés quant à eux CHF 142'851.60 en 2016.

Enfin, le contrôle de TVA, initié au printemps 2016, a d'abord conclu sur une reprise de CHF 173'000 découplant des subventions reçues que l'autorité fédérale voulait assujettir. Après discussion et argumentation, la dernière prise de position du service juridique de la division de la TVA a exonéré, en mars 2017, la Bourgeoisie de Bagnes à ce sujet en sa qualité de propriétaire des forêts. Les tâches de police forestière ainsi que la participation communale aux salaires du garde forestier restent cependant assujetties et la reprise y relative pour les 4 années contrôlées atteint CHF 30'500. Ce montant est compris dans les présents comptes.

L'augmentation des frais facturés à des tiers s'explique par les prêts de personnel durant cet exercice.

942 – Immeubles (patrimoine financier) : Les frais d'entretien du restaurant de la Chaux se sont montés à CHF 18'188.45, nets d'une indemnité d'assurance de CHF 32'502. Les dégâts d'eau subis ces derniers exercices par le restaurant de la Chaux ont une cause pas encore clairement identifiée. Ainsi, entre le fournisseur du matériel, le prestataire et le réparateur, les échanges durent. Compte tenu du montant (> CHF 50'000) et de la police actuelle, le préfinancement doit être assuré par le maître de l'ouvrage. Le service communal des bâtiments est confiant sur le recouvrement futur de la quasi totalité de ces montants. A ce jour, notre compagnie d'assurances a honoré son contrat. Celle du sous-traitant doit encore le faire.

Les investissements de l'exercice pour le service forestier ont été marqués par l'acquisition d'un élévateur, conformément au budget.

Au niveau du patrimoine financier, les adaptations prévues pour la cabane de Brunet n'ont pas été autorisées par le Service Cantonal des Constructions. Une nouvelle version est à l'étude actuellement, dans la cabane elle-même. Enfin, les travaux de transformation de la Maison de Commune sont engagés. Il est rappelé que, vu la convention avec la Commune, ce bien fait partie du patrimoine financier et ne sera amorti que lors de la mise en exploitation. Enfin, compte tenu de la santé financière de la société Alpes Pellets SA, le Conseil communal a suivi la décision du Conseil d'administration et a approuvé un abandon de créance de CHF 50'000. Compte tenu de la résolution légèrement favorable du cas des arriérés de loyer de Brunet, l'incidence nette sur le résultat est de CHF 43'331.

Quant au bilan :

- Pour la première fois, un stock de bois figure au bilan de la Bourgeoisie pour un montant de CHF 91'064. Il correspond à des livraisons faites en 2016 principalement en vue de la fourniture de bois de charpente pour l'école de Versegères en 2017.
- Au 31.12.2016, la fortune nette, après les amortissements et le bénéfice de l'exercice, atteint CHF 8'398'877.24.

Enfin, et toujours selon l'article 30 de l'Ordonnance, le message introductif des comptes doit analyser les indicateurs financiers :

- *Degré d'autofinancement et Capacité d'autofinancement :* la marge d'autofinancement est positive à 301.6%, vu le faible niveau d'investissements de l'année. La capacité d'autofinancement est positive à 7.7% (2015 : 17.4%). Cette capacité est bonne au niveau des normes cantonales même si ces normes concernent plutôt les communes.
- *Taux des amortissements ordinaires :* cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*). Pour la Bourgeoisie, il se monte à 4.7% (2015 : 4.4%). Ce taux est biaisé par le fait que les forêts et alpages (CHF 1'154'271.25) ne sont pas soumis à amortissement.
- *Taux de volume de la dette brute :* cet indicateur vérifie que la dette brute n'est pas trop importante, indépendamment du patrimoine financier réalisable. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est largement le cas pour la Bourgeoisie puisqu'il atteint 28.0% (2015 : 24.1%).

Nous tenons à remercier l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA à Sion pour son contrôle professionnel et ses conseils de gestion financière de notre bourgeoisie.

Le Président de la Commission municipale de la Bourgeoisie

Bagnes, le 6 juin 2017



William Bésse

Aperçu du compte administratif

Compte
2015Budget
2016Compte
2016

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	fr.	2'205'641.32	1'957'100.00	2'150'658.33
Revenus financiers	fr.	2'654'411.39	2'115'500.00	2'323'069.96
Marge d'autofinancement (négative)	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	fr.	448'770.07	158'400.00	178'411.63

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	fr.	448'770.07	158'400.00	178'411.63
Amortissements ordinaires	fr.	82'173.00	81'700.00	81'369.45
Amortissements complémentaires	fr.	72'657.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	fr.	-	-	-
Excédent de charges	fr.	-	-	-
Excédent de revenus	fr.	293'940.07	76'700.00	96'422.18

Compte des investissements

Dépenses	fr.	172'400.85	304'850.00	265'383.56
Recettes	fr.	90'845.55	37'000.00	204'122.00
Investissements nets	fr.	81'555.30	267'850.00	61'261.35
Investissements nets (négatifs)	fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	fr.	448'770.07	158'400.00	178'411.63
Investissements nets	fr.	81'555.30	267'850.00	61'261.35
Investissements nets (négatifs)	fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	fr.	-	109'450.00	-
Excédent de financement	fr.	367'214.77	-	117'150.28

Aperçu du compte annuel

Compte 2015

Budget 2016

Compte 2016

	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (amortissements inclus)	2 360 471,32		2 038 800,00		2 232 647,78	
Total des revenus		2 654 411,39		2 115 500,00		2 329 069,96
Excédent de revenus	293 940,07		76 700,00		96 422,18	
Excédent de charges						
Total	2 654 411,39	2 654 411,39	2 115 500,00	2 115 500,00	2 329 069,96	2 329 069,96
Compte des investissements						
Total des dépenses reportées au bilan	172 400,85		304 850,00		255 383,35	
Total des recettes reportées au bilan		90 845,55		37 000,00		204 122,00
Investissements nets 3)	172 400,85	81 555,30		267 850,00		81 261,35
Total	172 400,85	172 400,85	304 850,00	304 850,00	255 383,35	265 383,35
Financement						
Report des investissements nets	81 555,30		267 850,00		61 261,35	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		82 173,00		81 700,00		61 989,45
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif		72 657,00				
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		293 940,07		76 700,00		96 422,18
Excédent de charges du compte de fonctionnement						
Excédent de financement	367 214,77			109 450,00		117 150,28
Insuffisance de financement						
Total	448 770,07	448 770,07	267 850,00	267 850,00	179 411,63	179 411,63
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement		367 214,77				117 150,28
Report de l'insuffisance de financement			109 450,00			
Report des dépenses d'investissement au bilan		172 400,85		304 850,00		265 383,35
Report des recettes d'investissement au bilan	90 845,55		37 000,00		204 122,00	
Report des amortissements au bilan	154 830,00		81 700,00		81 989,45	
Augmentation de la fortune nette	293 940,07		76 700,00		96 422,18	
Diminution de la fortune nette						
Total	539 615,62	539 615,62	304 850,00	304 850,00	362 565,63	362 565,63

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Bourgeoisie de Bagnes Comptes 2016

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8						
	Service forestier, alpages, biens bourg.					
		65'581.35	104'850	37'000	81'555.30	
81	Service forestier, alpages, biens bourg.	65'581.35	104'850	37'000	81'555.30	
810	Service forestier	65'581.35	104'850	37'000	81'555.30	
810.50	Investissements propres	65'581.35	104'850		81'555.30	
810.500.1	Achat de terrains	1'671.90				
810.501.1	Aménagements placés à bois	18'652.45	60'000		825.30	
810.506	Mobilier, machines, véhicules et équip.	45'257.00	44'850		80'730.00	
810.63	Facturation à des tiers			4'000		
810.639	Vente machines et véhicules			4'000		
810.66	Subventions acquises			33'000		
810.661	Subventions cantonales			33'000		
9	Finances et impôts	199'802.00	200'000		90'845.55	
94	Gestion fortune et dettes	199'802.00	200'000		90'845.55	
942	Immeubles (patrimoine financier)	199'802.00	200'000		90'845.55	
942.50	Investissements propres	199'802.00	200'000		90'845.55	
942.503.10	Cabane Brunet				75'000.00	
942.503.20	Cabane de Louvie	-198.00			15'845.55	
942.503.30	Maison de Commune	200'000.00	200'000			
942.60	Transferts au patrimoine financier					
942.603	Bâtiments du patrimoine financier					
		199'802.00				
		199'802.00				

Bilan au 31 décembre 2016

Actifs	2016	2015	Passifs	2016	2015
PATRIMOINE FINANCIER			ENGAGEMENTS		
	7'776'900.64	7'603'938.26		651'664.50	621'020.80
10. Disponibilités	116'837.79	116'883.44	21. Dettes à court terme	0.00	0.00
102 Banques	116'837.79	116'883.44	211 Commune de Bagnes	0.00	0.00
11. Avoirs	1'163'135.00	973'133.02	22. Dettes à moyen et long terme	0.00	0.00
111 Comptes-courants et stock	1'163'135.00	973'133.02	229 Prêts LIM	0.00	0.00
12. Placements	6'454'024.50	6'513'920.95	24. Provisions	160'000.00	160'000.00
120 Placements	265'879.50	275'895.95	240 Provisions	160'000.00	160'000.00
121 Actions et parts sociales	260'225.00	310'225.00	25. Passifs transitoires	491'664.50	461'020.80
122 Prêts	2'000'000.00	2'000'000.00	259 Passifs transitoires	491'664.50	461'020.80
123 Immeubles	3'927'920.00	3'927'800.00			
13. Actifs transitoires	42'903.35	0.85	FINANCEMENTS SPECIAUX	402'930.15	377'761.75
139 Actifs transitoires	42'903.35	0.85	28. Financements spéciaux	402'930.15	377'761.75
			280 Fondés sur le droit	178'920.15	168'751.75
			281 Fondés sur un règlement	224'010.00	209'010.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'676'571.25	1'697'299.35	FORTUNE	8'398'877.24	8'302'455.06
14. Investissements propres	1'676'571.25	1'697'299.35	29. Fortune	8'398'877.24	8'302'455.06
140 Terrains non bâtis	375'115.75	375'115.75	290 Fortune nette initiale	8'302'455.06	8'008'514.99
141 Ouvrages de génie civil	83'900.00	75'200.00	Résultat de l'exercice	96'422.18	293'940.07
143 Immeubles et autres ouvrages	103'500.00	115'000.00			
145 Forêts	779'155.50	777'483.60			
146 Mobilier, machines, véhicules	334'900.00	354'500.00			
Total actifs	9'453'471.89	9'301'237.61	Total passifs	9'453'471.89	9'301'237.61

Valeurs d'assurance incendie

La couverture d'assurance incendie des bâtiments propriété de la Bourgeoisie est comprise dans la police d'assurances de la Commune qui se monte à CHF 195'407'200. Les assureurs suivants participent à ce contrat : Helvetia (36%), Allianz Suisse (19%), La Bâloise (13%), Generali (11%), autres (11%).

Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

Autres informations: Cabane FXB Panossière

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune; au 31 décembre 2016, ils se montent à CHF 485'729.99.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 43'378 en 2016 et CHF 39'371 pour 2015.

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 179'144.09

Participations essentielles

	part	total du capital
Téléverbier SA	1.13%	CHF 18'900'000.--
Alpes Pellets SA	10.00%	CHF 200'000.--
Pour cette dernière société, la Bourgeoisie a également octroyé trois prêts de respectivement CHF 30'000, CHF 20'000 et CHF 20'000 dont CHF 50'000 ont fait l'objet d'un abandon de créance en 2016.		

Bourgeoisie de Bagnes

Le Châble

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée bourgeoisiale sur les comptes annuels 2016



PwC



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée bourgeoise de la Bourgeoisie de Bagnes

Le Châble

Sur la base du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 ss de la Loi sur les communes du Canton du Valais, la comptabilité et le compte annuel (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements) de la Bourgeoisie de Bagnes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement du compte annuel incombe au Conseil Communal. Notre mission consiste :

- à vérifier et à émettre une appréciation sur le compte annuel (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements),
- à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et leur rendement,
- à émettre une appréciation sur l'endettement de la Bourgeoisie et sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualifications et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans le compte annuel puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes du compte annuel et les indications fournies dans celui-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans son ensemble. Nous estimons que les analyses et sondages effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et le compte annuel ainsi que l'évaluation des participations sont conformes à la Loi à l'ordonnance et aux règlements.

*PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch*



Nous recommandons d'approuver le compte annuel clôturant avec un excédent des produits de **CHF 96'422.18** et une fortune nette de **CHF 8'398'877.24** après enregistrement du résultat de l'exercice.

En complément nous précisons que :

- l'entretien final avec le Conseil Communal a eu lieu,
- il n'y a pas d'endettement au 31 décembre 2016,
- selon notre appréciation la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Sion, le 6 juin 2017

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements)

Christian Zermatten